

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_10_2

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 27

Votants : 30

Objet : Décision modificative
n°3 : Budget Principal n°47500

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Nouvelle Mairie de Berrias et Casteljau, Place de la Mairie (nouvelle mairie) A côté de la Place Andrée Rouveyrol, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

Madame Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des Finances, expose à l'assemblée :
Certains ajustements budgétaires sont nécessaires afin de tenir compte des besoins prévisionnels suivants :

➤ **Section d'investissement**

- Dans le cadre de la convention de mandat conclue avec le Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement (SDEA), pour l'aménagement des bâtiments de l'ancien hôpital des Vans, des avances ont été versées au compte 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ». Le montant de ces avances s'élève à 715 000.00€ (550 000.00 € en 2024 et 165 000.00 € en 2023).

Il convient de prévoir l'apurement du compte 238 par les opérations d'ordre budgétaires suivantes : crédit de 715 000 € au compte 238, débit de 715 000.00 € au compte 2313 « immobilisations corporelles en cours : constructions », ce dernier étant éligible au FCTVA (contrairement au compte 238).

- Considérant le besoin d'ajuster l'opération 111 Voies Douces, suite à des travaux supplémentaires d'un montant de 38 600.00 €, des crédits seront prélevés sur les opérations non individualisées (OPNI) compte 2313
Les écritures pour ces deux ajustements en section d'investissement, seront les suivantes :

1)

Imputation	Ouvert	Réduit
Investissement recette d'ordre budgétaire : Opération 127 : Ancien Hôpital Les Vans Chapitre 041 Opérations patrimoniales Article 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	715 000.00	
Investissement dépense d'ordre budgétaire : Opération 127 : Ancien Hôpital Les Vans Chapitre 041 Opérations patrimoniales Article 2313 : Immobilisations corporelles en cours : Constructions	715 000.00	

2)

Imputation	Ouvert	Réduit
Investissement dépense réelle : Opération 111 Voies douces Chapitre 23 Immobilisations en cours Article 2313 Constructions	38 600.00	
Investissement dépense réelle OPNI Opération non individualisée Chapitre 23 Immobilisations en cours Article 2313 : Constructions		38 600.00

➤ **Section de fonctionnement**

- La proposition par le comptable public des listes n° 6758730831 des créances admises en non valeur (A.N.V.) : (compte 6541) pour un montant de 11 008.67 € (9 148.00€ au titre de la Redevance Spéciale, 844.00 € Loyer, 18.00 € Centre de Loisirs les Balladins, 1 000.00 € redevance terrain) et n° 7064330631 et 7059350231 de créances éteintes (compte 6542) pour un montant total de 1 199.72 € (1 138.00 € Redevance spéciale et 62.00 € Centre de Loisirs les Balladins)
- Constitution de provisions comptables pour créances douteuses budget principal : compte 6817 (Dotations aux dépréciations des actifs circulants) : 4 500.00 € (2 060.00 € au titre des loyers et 2 440.00 € au titre de la Redevance spéciale)
- Participation fonctionnement DOLMEN : Régularisation 2021 : 6 142.00 € et rallonge budgétaire 2024 : 815.00 € soit un total de 6 957.00 €
- Répartition de la Participation 2024 perçue de CITEO entre les communes dans le cadre d'un plan d'actions pour agir efficacement sur les déchets abandonnés sur le territoire de la Communauté de communes : 9 114.15 €
- Plan Local de Santé (P.L.S.) : Répartition de la subvention (thème de contractualisation : prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance) à recevoir de l'État : 35 000.00 € comme suit :
 - Centre Socio Culturel Revivre : 25 000.00 €
 - Ilot Z'enfants : 2 000.00 €
 - Mission Locale : 5 000.00 €
 - Ecole des Parents et des Educateurs : 2 000.00 €
 - Communauté de communes COORDO Contrat Local de Santé : 1 000.00 €
- Régularisation des rattachements des Intérêts Courus Non échus (compte 66112) : rallonge budgétaire de 2 010.00 €

Proposition de Décision Modificative section de Fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241209-D_2024_10_2-DE

Imputation	DEPENSES		RECETTES	
	Ouvert	Réduit	Ouvert	Réduit
<i>Fonctionnement dépense réelle (Dolmen)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 6561 : Organismes de regroupement Service EAC	6 957.00			
<i>Fonctionnement dépense réelle (ANV)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 6541 : Créances admises en <u>non valeur</u> Service Ordures Ménagères	9 148.00			
<i>Fonctionnement dépense réelle (ANV)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 6541 : Créances admises en <u>non valeur</u> Service Les <u>Balladins</u>	18.00			
<i>Fonctionnement dépense réelle (ANV)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 6541 : Créances admises en <u>non valeur</u> Service Développement économique	1 000.00			
<i>Fonctionnement dépense réelle (ANV)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 6541 : Créances admises en <u>non valeur</u> Service Pôle de Santé	844.00			
<i>Fonctionnement dépense réelle (ANV)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 6541 : Créances admises en <u>non valeur</u> Service Charges de secrétariat		4 101.00		
<i>Fonctionnement dépense réelle (créances éteintes)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 6542 : Créances éteintes Service Les <u>Balladins</u>	62.00			
<i>Fonctionnement dépense réelle (créances éteintes)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 6542 : Créances éteintes Service Ordures Ménagères	1 138.00			
<i>Fonctionnement recette réelle</i> <i>Chapitre 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> Article 7817 : Reprise sur dépréciations des actifs circulants Service Ordures Ménagères			10 286.00	

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241209-D_2024_10_2-DE

Fonctionnement recette réelle Chapitre 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Article 7817 : Reprise sur dépréciations des actifs circulants Service Les <u>Balladins</u>			80.00	
Fonctionnement recette réelle Chapitre 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Article 7817 : Reprise sur dépréciations des actifs circulants Service Développement économique			1 000.00	
Fonctionnement recette réelle Chapitre 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Article 7817 : Reprise sur dépréciations des actifs circulants Service Pôle de Santé			844.00	
Fonctionnement recette réelle (CITEO) Chapitre 74 Dotations et Participations Article 747818 : Autres Service Ordures Ménagères			9 114.00	
Fonctionnement dépense réelle (Répartition participation CITEO entre les communes) Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante Article 657341 : Communes membres du GFP Service Ordures Ménagères	9 114.00			
Fonctionnement recette réelle (PLS) Chapitre 74 Dotations et Participations Article 74718 : Autres Service REVIVRE CENTRE SOCIAL			25 000.00	
Fonctionnement recette réelle (PLS) Chapitre 74 Dotations et Participations Article 74718 : Autres Service LAEP RPE			2 000.00	
Fonctionnement recette réelle (PLS) Chapitre 74 Dotations et Participations Article 74718 : Autres Service Mission Locale Jeune			5 000.00	
Fonctionnement recette réelle (PLS) Chapitre 74 Dotations et Participations Article 74718 : Autres Service Contrat Local de santé			3 000.00	
Fonctionnement dépenses réelle (PLS) Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante Article 65748 : Autres personnes de droit privé Service REVIVRE CENTRE SOCIAL	25 000.00			
Fonctionnement dépenses réelle (PLS) Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante Article 65748 : Autres personnes de droit privé Service LAEP RPE	2 000.00			

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241209-D_2024_10_2-DE

<i>Fonctionnement dépenses réelle (PLS)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 65748 : Autres personnes de droit privé Service Mission Locale Jeune	5 000.00			
<i>Fonctionnement dépenses réelle (PLS)</i> <i>Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante</i> Article 65748 : Autres personnes de droit privé Service Contrat Local de santé	3 000.00			
<i>Fonctionnement dépenses réelle (Provisions)</i> <i>Chapitre 68 Dotations aux provisions et dépréciations</i> Article 6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants Service Ordures Ménagères	2 440.00			
<i>Fonctionnement dépenses réelle (Provisions)</i> <i>Chapitre 68 Dotations aux provisions et dépréciations</i> Article 6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants Service Développement économique	2 060.00			
<i>Fonctionnement dépense réelle</i> <i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i> Article 6248 : Divers Service Ordures Ménagères		2 440.00		
<i>Fonctionnement dépense réelle (ICNE)</i> <i>Chapitre 66 Charges financières</i> Article 66112 : Intérêts rattachement des ICNE Service développement économique (fibre optique)	2 010.00			
<i>Fonctionnement dépense réelle</i> <i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i> Article 617 : Études et Recherches Service Développement économique		6 926.00		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la Décision Modificative n°3 du Budget principal n°47500 telle que présentée ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tout document concernant cette présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 09/12/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le